

Québec, le 7 mai 2019

Monsieur Simon Jolin-Barrette  
Leader parlementaire du gouvernement  
Cabinet du leader parlementaire du gouvernement  
Édifice Pamphile-Le May  
1<sup>er</sup> étage, bureau 1.39  
1035, rue des Parlementaires  
Québec (Québec) G1A 1A4

Cher collègue,

Le 28 mars dernier, la députée d'Abitibi-Ouest déposait une pétition adressée à l'Assemblée nationale du Québec demandant la réouverture du centre de natalité de l'Hôpital de La Sarre et la mise en œuvre d'actions spécifiques afin d'éviter le risque de rupture de services. D'ailleurs, à la suite de cette fermeture le 21 février 2019, les citoyennes et les citoyens de même que les médecins omnipraticiens de l'Abitibi-Ouest ont dénoncé la situation.

Je suis très sensible à la situation vécue par les familles d'Abitibi-Ouest et aux conséquences de la rupture de services de l'unité de natalité et d'obstétrique de l'Hôpital de La Sarre. Je tiens d'ailleurs à souligner l'implication des infirmières du centre de natalité du Centre intégré de santé et de services sociaux de l'Abitibi-Témiscamingue (CISSS) et la collaboration des gestionnaires du CISSS, ce qui a permis la réouverture de l'unité de natalité et d'obstétrique le 14 avril dernier.

J'ai demandé aux équipes ministérielles de se mobiliser pour trouver des solutions. Dans un premier temps, une lettre officielle du ministère de la Santé et des Services sociaux a été transmise le 22 mars dernier aux présidents-directeurs généraux de l'ensemble des établissements, pour solliciter la disponibilité de ressources en soins infirmiers qui pourraient prêter main-forte à l'unité de natalité et d'obstétrique de l'Hôpital de La Sarre. Ainsi, plusieurs quarts de travail ont été comblés par des infirmières de différentes régions.

... 2

De plus, le 1<sup>er</sup> avril dernier, j'ai nommé un expert-conseil en soutien au président-directeur général de l'établissement, monsieur Yves Desjardins, dont le mandat est de participer, en collaboration avec la direction générale de l'établissement, à l'identification et à la mise en œuvre de solutions qui permettront de maintenir les services d'obstétrique et de natalité pour la population de l'ensemble du territoire. Le mandat de cet expert-conseil a débuté le 1<sup>er</sup> avril et se terminera le 1<sup>er</sup> juin 2019. Il pourra être renouvelé, si nécessaire.

D'autres actions seront planifiées afin d'assurer la pérennité des services d'obstétrique pour l'ensemble de la province. Soyez assuré que les pistes d'action proposées par les pétitionnaires seront prises en considération lors de l'élaboration du plan d'action ministériel.

Veillez agréer, cher collègue, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

La ministre,



Danielle McCann

N/Réf. : 19-MS-04316